



Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 26 mai 2016
2. Evolution de la situation budgétaire
3. Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:

Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 17 et 21 juin 2016 ainsi que du 8 juillet 2016
4. Debriefing de la réunion de l'Eurogroupe du 11 juillet 2016 (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique ADR du 12 juillet 2016)
5. Introduction du projet de loi relatif à la réforme fiscale
6. 6934 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier pour l'adapter aux réformes dans la fonction publique
- Rapporteur: Monsieur André Bauler
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
- Adoption d'amendements
7. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Jean-Marie

Halsdorf, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
M. Marc Baum, M. David Wagner, députés (observateurs)

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes (ACD)
M. Nico Reuter, de l'Administration des Douanes et Accises
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
Mme Isabelle Goubin, Directeur du Trésor (Ministère des Finances)
Mme Pascale Toussing, Ministère des Finances, Direction "Fiscalité"
M. Luc Schmit, de l'Administration des Contributions directes
M. Pierre Frisch, M. Etienne Reuter, Ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : Mme Martine Mergen, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 26 mai 2016

Le projet de procès-verbal est approuvé.

2. Evolution de la situation budgétaire

Après avoir signalé que les chiffres actuels sont conformes aux prévisions, le ministre des Finances présente l'évolution de la situation budgétaire et la situation des recettes courantes de l'Etat au 30 juin 2016 sur base des tableaux repris en annexe.

Il apporte les précisions suivantes :

- Au 30 juin 2016, les recettes encaissées par les contributions directes représentent environ 50,1% des recettes estimées pour l'exercice 2016.
- Malgré l'abrogation, à partir de l'année d'imposition 2016, de l'impôt minimum en matière de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et son remplacement par une disposition équivalente en matière de l'impôt sur la fortune (IF) à partir du 1^{er} janvier 2016 (par le biais du projet de loi n°6891), les recettes de l'IRC affichent une bonne progression.

Le transfert de l'impôt minimum vers l'IF explique logiquement la forte croissance des recettes de l'IF.

- Les recettes provenant de la retenue sur traitements et salaires progressent de 4,5%. De ce résultat, positif en soi, il peut être déduit, au vu de l'augmentation du nombre d'emplois

créés au cours de la même période, qu'il s'agit surtout d'emplois à rémunération moyenne, voire faible.

- La baisse des recettes de la retenue libératoire sur intérêts est en lien direct avec des taux d'intérêts faibles.
- Au 30 juin 2016, les recettes TVA représentent environ 51,3% des recettes estimées pour l'exercice 2016.
- Les recettes brutes TVA hors commerce électronique s'élèvent à 2,2 milliards d'euros et affichent ainsi une augmentation d'environ 12,1% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2015. La périodicité du paiement de la TVA explique la forte augmentation des recettes TVA entre le 1^{er} semestre 2015 (où la hausse de la TVA ne déployait pas encore son plein effet) et celle du 1^{er} semestre 2016. Cette différence diminuera logiquement au 2^e semestre 2016 (comparé à un semestre similaire de 2015).
- Les recettes TVA liées au commerce électronique se sont élevées à 208 millions d'euros et sont en retrait de 37% par rapport au 1^{er} semestre 2015. Ce chiffre est en ligne avec les estimations. A partir de l'exercice 2017, les recettes TVA de ce secteur deviendront quasi-insignifiantes alors que l'Etat luxembourgeois ne pourra plus que retenir 15% des recettes de ce type et distribuera le restant aux autres Etats membres de l'UE.
- Au 30 juin 2016, les recettes de l'Administration de l'enregistrement et des domaines (AED) représentent environ 49,8% des recettes estimées pour l'exercice 2016.
- La stagnation des recettes provenant des droits d'enregistrement est en partie liée à un recours accru au crédit d'impôt sur les actes notariés (bellegen Akt), accordé à toute personne physique lors de la passation de l'acte notarié portant acquisition d'une habitation personnelle.
- Au 30 juin 2016, les recettes des Douanes et Accises ont augmenté de 21% en comparaison avec la même période de 2015. Cette hausse doit cependant être relativisée en raison du fait qu'en prévision de la hausse de la TVA, un certain nombre d'achats anticipatifs ont été effectués fin 2014, entraînant ainsi une baisse des achats au cours du premier semestre 2015.

Finalement, les chiffres comportent une recette exceptionnelle de 81,4 millions d'euros provenant de l'UEBL.

- En matière d'exécution budgétaire, il apparaît que l'administration publique présentera un excédent de 0,8% (408 millions d'euros) (contre 0,5%, soit 268 millions d'euros prévus) à la fin de l'année.
- Au premier semestre 2016, les recettes progressent de 6,1% et les dépenses de 4,1% par rapport au premier semestre 2015, représentant ainsi un effet de ciseau positif (voir tableau 3). La hausse de 6,1% des dépenses de consommation intermédiaire est surtout liée à celle des dépenses des établissements publics, alors que les dépenses de l'administration centrale croissent de 3,2%. Les investissements directs augmentent de 27,8% et sont fortement liés à l'avancement rapide des travaux de construction du tram et à la dotation des principaux fonds d'investissement (routes, rail, équipement militaire).

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants.

- Un membre du groupe parlementaire CSV critique le fait que le niveau estimé des recettes de l'ICC, inscrit dans la circulaire budgétaire envoyée chaque année au mois de novembre aux communes par le ministre de l'intérieur, est toujours inférieur au chiffre réel, restreignant ainsi les investissements planifiés par les communes. Il critique, de plus, le fait qu'un tiers des dotations de l'exercice n, dues par l'Etat aux communes, ne soit versé à ces dernières qu'à l'exercice n+1. Il en va de même pour les plus-values de l'ICC. Selon lui, cette façon de procéder constitue un frein pour l'économie du pays.

Un membre du groupe parlementaire LSAP rappelle que la circulaire du ministre de l'Intérieur fait l'objet de critiques depuis quelques années déjà. Il précise que ces critiques portent surtout sur le fait que l'Etat ne permette aucun ajustement du niveau de l'ICC dans les budgets rectifiés des communes, à un moment où les chiffres réels de l'ICC sont en partie connus.

Le ministre des Finances se déclare prêt à aborder ce sujet avec le ministre de l'Intérieur.

- Le même membre du groupe parlementaire CSV souhaite savoir si le ministère des Finances a réalisé des simulations de l'effet de la variation du taux de croissance sur le budget de l'Etat.

Le ministre des Finances explique que ces dernières années l'élasticité des recettes et des dépenses budgétaires à la croissance est difficile à établir. Il ajoute que, selon lui, les modèles de simulation utilisés à l'heure actuelle ne correspondent pas forcément à la réalité.

- Les recettes TVA provenant du secteur du commerce électronique représentaient encore 1 milliard d'euros il y a 2 ans. Ce chiffre a baissé de 522 millions d'euros en 2015 et de 200 à 300 millions d'euros en 2016. La perte, dans une optique 2017-2018, de ce milliard sera bien absorbée grâce à l'augmentation de la TVA, la réduction des dépenses (par le biais du « Zukunftspak ») et la conjoncture positive.
- En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des collectivités, le directeur de l'ACD explique qu'au cours des exercices 2011 à 2013 les retards accumulés au niveau des soldes ont été rattrapés et qu'à partir de l'exercice 2014 le rapport entre avances et soldes se maintient à un niveau constant d'environ 80/20%.

En matière d'ICC, le rapport avances/soldes se situe à environ 75/25% à partir de l'exercice 2014. Cette tendance semble se poursuivre en 2016.

3. Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:

Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 17 et 21 juin 2016 ainsi que du 8 juillet 2016

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

4. Debriefing de la réunion de l'Eurogroupe du 11 juillet 2016 (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique ADR du 12 juillet 2016)

Le membre de la sensibilité politique ADR réitère le contenu de sa demande de mise à l'ordre du jour du 12 juillet 2016.

Le ministre des Finances signale d'emblée que les sujets du Brexit et des « prêts non performants » auxquels doivent faire face les banques italiennes n'ont pas vraiment été abordés au cours de la réunion de l'Eurogroupe et du conseil ECOFIN des 11-12 juillet 2016. Seul l'impact du Brexit sur la croissance économique du Royaume-Uni a été estimé à -1,2 à -1,5% et sur l'UE et la zone euro en particulier à -0,3 à -0,5%. Le déclenchement de l'article 50 du Traité de Lisbonne n'est pas attendu rapidement.

En réponse à une question d'un membre de la Commission, le ministre juge normal que les 27 Etats membres de l'UE se préparent ensemble au Brexit. Cette préparation aura probablement lieu au sein du Conseil européen. Il appartiendra également aux 27 Etats membres de décider de la marche à suivre par l'UE. Les discussions à ce sujet n'ont pour l'instant pas encore débuté.

Le ministre des Finances explique ensuite que la situation du Portugal et de l'Espagne aurait dû être discutée au cours de la réunion du conseil ECOFIN de mai 2016, mais que ce sujet a été reporté au mois de juin. La situation des deux pays est différente. Après une période au cours de laquelle des économies significatives ont pu être réalisées et en raison de la reprise économique, la survenue d'élections législatives a entraîné une augmentation déraisonnable des dépenses en Espagne. Malgré cela, le pays progresse dans la bonne direction.

Au Portugal, le nouveau gouvernement a rapidement annulé un certain nombre de mesures d'économie prises par le gouvernement précédent. Cette action a entraîné une détérioration de la situation budgétaire du pays.

Les deux pays ont réussi à réduire leur déficit de manière significative ces dernières années ; ce déficit se situe actuellement à environ 4% du PIB.

Le conseil ECOFIN a donc estimé que les deux pays n'ont pas engagé d'action suivie d'effets en réponse à ses recommandations sur les mesures à prendre afin de corriger leurs déficits excessifs. Ils n'auront pas ramené, dans le délai prescrit, leur déficit sous la barre des 3 % du PIB, qui constitue la valeur de référence fixée par l'UE pour le déficit public et l'effort budgétaire consenti par les deux pays a été nettement en deçà de ce qui avait été recommandé.

La décision du conseil ECOFIN déclenche la procédure de sanctions au titre de l'article 126, paragraphe 8, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La Commission européenne dispose d'un délai de 20 jours pour recommander l'adoption de sanctions et le Conseil aura ensuite 10 jours pour les approuver.

De même, l'Espagne et le Portugal disposent de deux semaines pour présenter une « demande raisonnée » pour défendre leur cas et proposer des mesures de redressement de leur situation budgétaire.

Au cas où la Commission européenne proposait finalement une amende, cette amende s'élèverait à environ 300 millions d'euros pour le Portugal et à plus d'un milliard d'euros pour l'Espagne.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un membre du groupe parlementaire CSV fait référence à l'adoption par le conseil ECOFIN du 21 juin 2016 d'une proposition de directive pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur, dite directive *ATAD* (« Anti Tax Avoidance Directive »). Il s'interroge quant à l'application de cette directive par le Royaume-Uni à l'avenir.

Il n'est pas certain que le Royaume-Uni puisse dégager des avantages dans le domaine de la fiscalité qui évolue tout de même au niveau mondial et qui exige donc une adaptation des systèmes fiscaux, que l'on fasse partie de l'UE ou non.

- Un membre du groupe parlementaire CSV souhaite savoir quelle est la position du gouvernement luxembourgeois et des Etats membres quant au maintien ou non du passeport européen détenu par des fonds d'investissement du Royaume-Uni.

Le ministre des Finances indique qu'en l'absence de concertations à ce sujet, il lui est impossible de s'exprimer.

- En réponse à une question d'un membre du groupe parlementaire CSV au sujet de la procédure engagée à l'égard de l'Espagne et du Portugal, le ministre des Finances indique que la décision prise par le conseil ECOFIN du 12 juillet 2016 se base sur une analyse économique réalisée par la Commission européenne. Il appartiendra encore à cette dernière d'examiner les propositions des deux pays (s'il y en a) et de soumettre son avis au conseil ECOFIN qui prendra la décision (à majorité qualifiée) de sanction ou non.

5. Introduction du projet de loi relatif à la réforme fiscale

L'avant-projet de loi relatif à la réforme fiscale est distribué aux membres de la Commission.

Le ministre des Finances attire l'attention sur la modernisation du droit pénal fiscal qui permettra de mieux lutter contre la fraude fiscale et de s'aligner sur les nouvelles dispositions prévues dans la 4^e directive anti-blanchiment (directive (UE) 2015/849). Les administrations fiscales auront plus de pouvoir administratif.

Le futur projet de loi qui prévoit l'imposition individuelle optionnelle avec réallocation de revenu, comportera encore une nouvelle option permettant aux membres d'un ménage d'opter pour l'imposition dans la classe 1.

Le ministre des Finances propose de venir présenter en détail l'ensemble des mesures contenues dans le futur projet de loi en septembre ou début octobre. Il signale que par rapport aux réformes fiscales du passé, le présent projet de loi est divulgué très tôt dans l'année.

Une réunion dans ce sens aura lieu à la mi-septembre.

(Note de la secrétaire : le projet de loi définitif (texte final) a été déposé le 10 août 2016 et porte le numéro parlementaire 7020.)

6. 6934 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier pour l'adapter aux réformes dans la fonction publique

Les membres de la Commission examinent le projet de lettre d'amendement qui leur a été communiqué par email le matin-même.

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

7. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 21 septembre 2016

La secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Eugène Berger

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes:

Tableau 1 - Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 juin 2016

Tableau 2 - Evolution des recettes et dépenses au 30 juin 2016

Tableau 3 - Evolution des recettes et dépenses

Tableau 4 - Budget de l'Etat pour 2016 – compte au 30 juin 2016

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 JUIN 2016

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.06			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 15/16	
	2016	2015	2014	2016	2015	2015	2014	2014	2016	2015	2014	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	3 648,1	3 394,7	3 143,8	7 285,3	6 861,2	6 853,0	6 300,1	6 251,3	50,1	49,5	49,9	253,4	7,5
1. Collectivités [1]	801,6	772,2	733,2	1 569,0	1 592,0	1 625,6	1 520,0	1 475,5	51,1	48,5	48,2	29,3	3,8
2. Assiette [1]	377,7	348,8	326,8	755,0	741,0	712,6	700,0	663,5	50,0	47,1	46,7	28,8	8,3
3. Salaires et traitements	1 721,3	1 647,0	1 547,1	3 564,5	3 330,0	3 190,1	3 005,0	3 012,6	48,3	49,5	51,5	74,3	4,5
4. Impôt de solidarité	170,4	163,6	153,5	453,2	435,7	425,2	401,9	396,3	37,6	37,5	38,2	6,8	4,2
5. Revenus de capitaux	225,6	166,2	148,0	260,0	240,0	298,7	240,0	255,8	86,8	69,3	61,7	59,4	35,8
6. Fortune [2]	265,1	205,8	132,0	430,0	285,0	385,0	275,0	274,0	61,6	72,2	48,0	59,3	28,8
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	13,0	13,9	18,1	25,0	25,0	22,5	30,0	26,6	52,1	55,8	60,3	-0,9	-6,5
8. Contribution de crise	0,6	0,8	0,8	0,0	0,0	1,4	1,0	1,7	#DIV/0!	#DIV/0!	76,3	-0,1	-18,3
9. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire [3]	21,8	23,9	0,0	100,0	80,0	84,6	0,0	0,0	21,8	29,9	#DIV/0!	-2,2	-9,0
10. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	0,1484	24,3	40,5	40,0	40,0	24,3	45,0	40,4	0,4	60,8	90,1	-24,2	-99,4
11. Jeux de casino (recettes brutes)	7,2	7,8	7,6	20,0	25,0	19,1	22,0	18,9	36,1	31,2	34,5	-0,6	-7,2
12. Contributions directes - autres	43,6	20,3	36,1	68,6	67,5	64,0	60,3	86,1	63,6	30,1	60,0	23,3	115,0
<i>Pour mémoire : impôt commercial communal [2]</i>	347,9	257,4	275,8	591,0	561,0	602,2	530,0	564,2	58,9	45,9	52,0	90,4	35,1
II. Douanes & accises	712,3	588,6	685,3	1 303,0	1 391,0	1 281,5	1 391,1	1 459,2	54,7	42,3	49,3	123,7	21,0
13. Recettes brutes (nettes)	535,5	414,8	493,2	945,1	1 007,0	922,0	1 013,0	1 066,6	56,7	41,2	53,5	120,7	29,1
Recettes UEBL brutes	454,1	414,8	493,2	945,1	987,0	909,8	1 003,0	1 044,9	48,0	42,0	49,2	39,3	9,5
Versements reçus de la Belgique (+)	81,4	0,0	0,0	0,0	20,0	72,2	10,0	21,7	#DIV/0!	0,0	0,0
Versements versés à la Belgique (-)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
14. Droits d'accises sur huiles minérales	87,4	87,7	93,9	175,4	200,0	183,1	200,0	192,6	49,8	43,9	47,0	-0,3	-0,4
15. Droits d'accises sur cigarettes	45,3	36,3	47,9	107,3	92,0	83,1	88,0	107,2	42,2	39,5	54,4	9,0	24,8
16. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute) [8]	29,4	37,3	37,7	51,2	64,0	68,1	67,0	68,2	57,5	58,2	56,2	-7,8	-21,0
17. Douanes & accises - autres	14,7	12,6	12,6	24,0	28,0	25,1	23,1	24,6	61,3	44,9	54,7	2,1	17,0
III. Enregistrement & domaines	2 377,7	2 386,8	2 322,7	4 777,0	4 497,6	4 860,7	4 791,6	4 804,2	49,8	53,1	48,5	-9,1	-0,4
18. Droits d'enregistrement	104,4	105,2	101,9	188,3	173,5	219,7	163,5	207,9	55,5	60,6	62,3	-0,7	-0,7
19. Taxe sur la Valeur ajoutée (recettes brutes) augmentée de la part nationale eTVA	1 724,0	1 736,3	1 767,5	3 363,2	3 327,1	3 461,0	3 716,0	3 627,8	51,3	52,2	47,6	-12,2	-0,7
Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	1 723,8	1 736,3	1 767,5	3 363,2	3 327,1	3 461,0	3 716,0	3 627,8	51,3	52,2	47,6	-12,5	-0,7
30 % des recettes eTVA encaissés, mais non encore portés en recette [5]	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0,2	#DIV/0!
20. Taxe d'abonnement [6]	450,6	455,5	369,7	994,5	789,0	918,7	730,0	770,5	45,3	57,7	50,7	-4,9	-1,1
21. Taxe sur les assurances	28,6	28,6	24,2	46,5	43,5	49,5	43,5	44,3	61,5	65,7	55,7	0,0	-0,1
22. Enregistrement & domaines - autres	70,1	61,2	59,2	184,4	164,5	211,8	138,6	153,7	38,0	37,2	42,7	8,8	14,4
<i>Pour mémoire : Droits de succession [7]</i>	28,2	33,8	27,7	70,0	60,0	70,8	60,0	74,0	40,3	56,3	46,2	-5,6	-16,4
TOTAL DES RECETTES (I+II+III)	6 738,1	6 370,1	6 151,7	13 365,3	12 749,7	12 995,3	12 482,8	12 514,8	50,4	50,0	49,3	368,0	5,8
IV. Trésorerie de l'Etat	247,4	238,5	158,8	257,8	241,2	318,2	282,3	270,1	96,0	98,9	56,3	8,9	3,7
TOTAL DES RECETTES (I+II+III+IV)	6 985,5	6 608,6	6 310,5	13 623,1	12 991,0	13 313,5	12 765,1	12 784,9	51,3	50,9	49,4	376,9	5,7

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) alimentation du fonds communal de dotation financière et (c) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes

[5] dans le cadre de la directive 2006/112/EC, modifiée par la directive 2008/8/EC, l'Etat luxembourgeois retient 30 % des recettes totales de l'eTVA, les autres 70 % étant distribués aux autres Etats membres de l'UE

[6] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[7] Recette en capital

[8] 40 % de la recette sont attribués au budget, 40 % au Fonds Kyoto et 20 % pour les communes. 80 % sont retenus dans le tableau des recettes

20
16



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Tableau 2

Administration centrale 2016

Evolution des recettes et dépenses au 30 juin 2016

	Situation fin juin					
	2013	2014	2015	2016	variation 2015 - 2016	
					en millions	en %
Dépenses.	7.339,5	7.317,2	7.810,6	8.132,0	+ 321,4	+4,1%
Recettes.	6.756,8	7.154,9	7.622,6	8.084,5	+ 461,9	+6,1%
Solde	-582,7	-162,4	-188,0	-47,5	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

20
16



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Tableau 3

Administration centrale 2016

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin juin					
	2013	2014	2015	2016	variation 2015-2016	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	497,0	514,5	551,8	585,6	+ 33,8	+6,1%
2. Formation de capital	592,3	542,5	625,8	800,0	+ 174,3	+27,8%
3. Rémunération des salariés	1.524,7	1.598,3	1.684,4	1.725,5	+ 41,1	+2,4%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	248,6	231,5	293,4	269,3	- 24,1	-8,2%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	3,8	736,9	-18,8	-15,2	+ 3,6	-19,3%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	702,7	2,3	774,3	769,9	- 4,4	-0,6%
7. Prestations sociales en nature	19,7	22,7	18,2	25,2	+ 7,1	+39,0%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	3.519,8	3.510,4	3.708,7	3.809,6	+ 100,9	+2,7%
9. Transferts en capital	232,5	182,0	172,4	171,1	- 1,3	-0,7%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-1,6	-23,9	0,5	-9,1	- 9,7	-1915,2%
Dépenses totales	7.339,5	7.317,2	7.810,6	8.132,0	+ 321,4	+4,1%
Recettes						
.....	2.788,6	2.912,0	2.924,1	3.008,0	+ 83,9	+2,9%
12. Impôts courants sur le revenu	2.858,4	3.112,2	3.401,6	3.662,5	+ 260,9	+7,7%
13. Autres recettes	1.109,9	1.130,7	1.296,9	1.414,0	+ 117,1	+9,0%
Recettes totales	6.756,8	7.154,9	7.622,6	8.084,5	+ 461,9	+6,1%
Solde	-582,7	-162,4	-188,0	-47,5	-	-

20
16



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des finances

Tableau 4

Budget de l'Etat* pour 2016

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 30 juin 2016

	Budget 2016	Situation fin juin	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	12.976,4	6.670,6	51%
Dépenses	12.174,6	5.995,9	49%
Excédents	+801,7	+674,8	-
Budget en capital			
Recettes	90,2	67,4	75%
Dépenses	1.330,2	961,1	72%
Excédents	-1.240,0	-893,7	-
Budget total			
Recettes	13.066,6	6.738,1	52%
Dépenses	13.504,8	6.957,0	52%
Excédents	-438,2	-218,9	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté de 2016